



Insultes et menaces de colocataire aggravés

Par **gaelleschaeerbeke**, le **14/03/2009** à **20:03**

Bonsoir,
j'avais déjà envoyé un message ici auquel vous aviez répondu, mais je n'avais pas trouvé les 'amis en bleu(dont vous parlez pour le convoquer. Entre temps il y a eu des violences physiques, je suis passée au commissariat où l'on m'a fortement conseillé de procéder à une main courante ? Ne vaut-il pas mieux porter plainte ?
Merci

Par **frog**, le **15/03/2009** à **08:27**

Hello miss,
Une main courante ne vaut hélas pas grand chose, elle n'a que caractère informatif pour le jour où les choses se seront encore plus gâtées (c'est chouette, après une aggravation de la situation, on peut se dire "ah, on aurait du prévoir", super utile comme procédé).

Insiste pour déposer plainte, là au moins tu auras des chances de voir ton ex convoqué pour une audition. Parfois, ce simple déplacement provoque un déclic chez le mâle qui se croyait tout permis.